

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE 4 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, en date du 4 Juillet 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 27/06/2023</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 14 puis 15 à partir de 20h25 et de la délibération n° 3</i>
	<i>Votants : 15 (14+1 pouvoirs)</i>
	<i>Puis 16 (15+1 pouvoir) à partir de 20h25 délibération n°3</i>

**Présents :**

Mesdames BERTHOLET-FRAUNIÉ, LAFAGE, RECHE, SAURAT, SAURT, SABEL

Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX

**Absents/excusés ayant donné procuration :**

Mme LE QUILLEC a donné procuration à M. ROUX

Mme FICAT a donné procuration à M. LALABARDE

Absent excusé : Mme MATHIEU- M. ROUX-MME LE QUILLEC

**Absents/non excusés :**

Mesdames DEMON - MATHIERE

Messieurs LAGARD - BARRAU -

Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique

**RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Juin 2023
- Avenants au marché de travaux de l'Eglise Saint Hilaire
- Décision budgétaires modificatives
- Vente d'un bien immobilier
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Projet pédagogique et règlement intérieur des ALSH
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 mai 2023****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE -LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - SAURAT – SAURT- SABEL		

**DELIBERATIONS****N° 1 : Avenants au Marché de travaux de l'Eglise SAINT HILAIRE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux supplémentaires indispensables à la restauration de l'église Saint Hilaire. Ces travaux ont été décidés suite à une réunion de chantier en présence de l'architecte des bâtiments de France. Certains travaux, non nécessaires, ont été supprimés ce qui limite l'augmentation du cout. Ils ont été divisés en 3 Lots : échafaudage, gros œuvre et charpente-couverture. M. le Maire souligne que le travail déjà réalisé est très bien fait.

**DEBAT**

Pas de question

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE -LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - SAURAT – SAURT- SABEL		

**N° 2 : Décisions Budgétaires modificatives :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 2 décisions modificatives à apporter au budget pour financer les travaux supplémentaires de l'Eglise ST Hilaire, pour un total de 30 000 euros d'une part, et autres travaux supplémentaires : salle des sports, poteaux incendie, aménagement carrefour St Privat, pour un montant de 12 300 euros. **Ce qui fait un total de 42 300 euros.** Ces sommes seront prises sur 2 Lignes : 20 000 sur la salle des fêtes et 22 000 sur l'Eglise de Valprionde.

**DEBAT**

Question de Mme SAURAT sur le début des travaux de l'Eglise de Valprionde

Réponse de M. Le Maire : les travaux ne commenceront que début 2024, c'est pour cela que nous pouvons disposer de la somme de 22 000 euros.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - SAURAT – SAURT- SABEL		

**Arrivée de M. ROUX Bernard à 20h25**

**Mme LE QUILLEC a donné procuration à M. ROUX**

**N° 3 : Vente d'un bien Immobilier : 78 Passage de la Molle à Montcuq**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 10 Janvier 2023 concernant la vente d'un bien immobilier situé à la Molle. Cette délibération avait été prise au seul nom de Mme DALOT alors que cet achat sera financé par Mme DALOT et M. MOUILHAYRAT, d'où la nécessité de revoter une délibération.

**DEBAT**

Pas de question

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE -LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SAURAT – SAURT-SABEL		

**N° 4 : Désignation d'un Référent déontologue pour les Elus locaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les missions du référent déontologue, il est chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques de la Charte de l'Elu signée, par tous, en début de mandat. Tout membre du conseil municipal peut consulter le déontologue référent. La personne désignée est rémunérée par la collectivité territoriale, 80 euros par dossier. C'est une obligation nationale à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

**DEBAT**

Question de M. CAUMON : comment a été choisi cette personne ?

Réponse de Mme CAZARD-OLIBA : Nous avons une liste de 3 personnes, nous avons contacté la 1<sup>ère</sup> sur la liste, Mme LAFFARGUETTE Anne, qui a accepté cette mission.

Cette personne est avocate honoraire, ancienne bâtonnière

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ – DOCHE – ARNAL – BARRES – CAUMON – LAFAGE -LAPEZE – LAPLANCHE – MEYNEN – MURET – RECHE – ROUX – SAURAT – SAURT- SABEL		

**N° 5 : Modification du règlement de fonctionnement, du projet Educatif et des tarifs de l'ALSH**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sabel pour présenter ce dossier. Notre territoire compte 3 ALSH de compétence communautaire, deux ALSH ont la gestion déléguée aux communes et le 3<sup>ème</sup> est associatif. La communauté des communes a décidé d'harmoniser le règlement de fonctionnement, le projet éducatif et les tarifs des 3 structures. Ce nouveau projet sera applicable à la rentrée 2023.

**DEBAT**

Question de Mme RECHE sur les capacités d'accueil de l'ALSH Montcuq

Réponse de Mme SABEL : La capacité d'accueil est de 40 enfants, avec une dérogation à 45 pour la période estivale. Sachant qu'il y a souvent des désistements de dernières minutes, cette capacité est suffisante. Cette année, le centre sera ouvert du 10 juillet au 4 août soit 4 semaines. Nous n'avons pas la nécessité d'embaucher du personnel car c'est le personnel des écoles qui assure l'activité du centre. Ces personnes sont déjà formées BAFA, c'est une bonne équipe, elles connaissent les enfants, et c'est un contrat intéressant de 35 h. A la fermeture du centre, elles ont 3 semaines de congé et reprennent une semaine avant pour préparer la rentrée scolaire.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SAURAT - SAURT-SABEL		

**N° 6 : Convention d'opération de revitalisation de territoire multi sites (ORT) valant convention cadre « petites villes de demain »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique de ce programme de revitalisation des bourgs-centres. La signature de cette convention va nous permettre de passer à la phase opérationnelle, sur une période de 5 ans, tout en pouvant évoluer par avenant. M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de convention ORT.

**DEBAT**

Question de M. ARNAL : Est-ce que nous sommes obligés de signer et de rentrer dans cette convention-cadre ?

Réponse de M. Le Maire : Cette convention va nous aider à réaliser un certain nombre de projets, en nous apportant notamment 10 % de subvention pour chacun des chantiers. Dans ce document, vous trouverez des fiches actions qui détaillent les projets qui pourront rentrer dans ce cadre là. Concernant le logement, cela ne concerne pas uniquement les logements sociaux mais également les logements conventionnés. La construction du nouveau bâtiment des pompiers est aussi concernée. L'installation du city parc fait partie aussi de cette convention.

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE BERTHOLET-FRAUNIÉ - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - LAFAGE - LAPEZE - LAPLANCHE - MEYNEN - MURET - RECHE - ROUX - SAURAT - SAURT-SABEL		

**QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Camille BERTHOLET FRAUNIÉ annonce au conseil municipal sa démission, pour des raisons personnelles. Sa démission prendra effet à l'issue de cette séance. Mme Patricia PARAYRE, suppléante, la remplacera à partir de la prochaine séance du Conseil Municipal. M le Maire la remercie pour sa disponibilité et le travail effectué au sein de cette assemblée. L'ensemble des élus lui souhaite bonne chance pour la réalisation de ses nouveaux projets.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Dominique SAURT

